

# La gestion intégrée du Saint-Laurent

La gestion intégrée du Saint-Laurent est basée sur la concertation de l'ensemble des décideurs et des usagers du Saint-Laurent.

**Son objectif :** concilier les activités des différents acteurs afin de mieux planifier et harmoniser les actions de protection et l'utilisation des ressources de cet important écosystème.

Cette approche s'inscrit dans les objectifs de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Elle découle également de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026, qui met en commun l'expertise et les efforts des gouvernements du Canada et du Québec en matière de conservation et de mise en valeur du Saint-Laurent.

## Les tables de concertation régionales :

### Le lieu de rassemblement des acteurs

La gestion intégrée du Saint-Laurent se concrétise par la mise sur pied progressive de 12 tables de concertation régionales.

Permanent et autonomes, les tables de concertation régionales permettent aux différents intervenants régionaux de se réunir afin de planifier et d'harmoniser leurs actions.

Les tables de concertation régionales visent, dans chacune des douze zones, à :

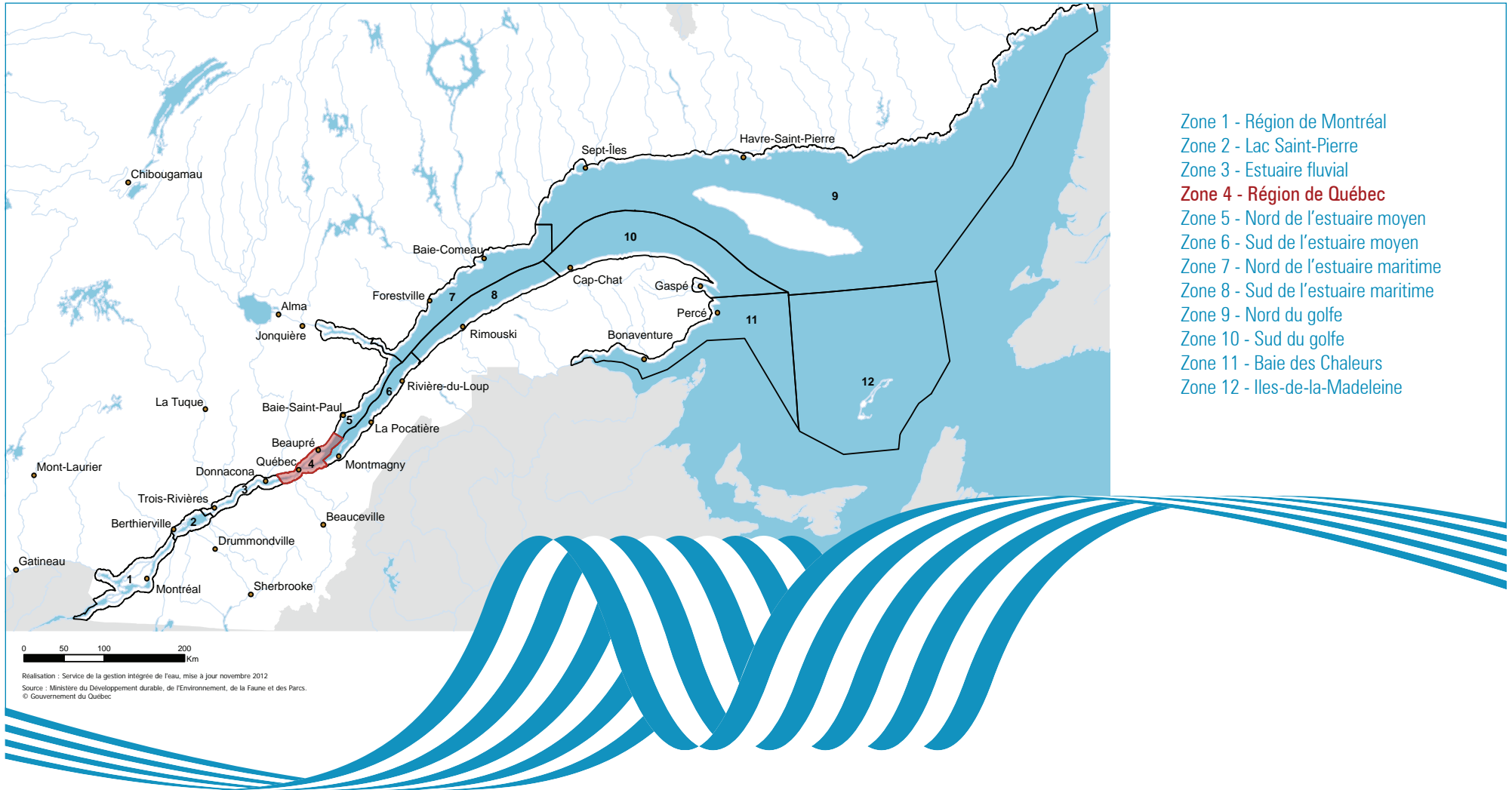
- favoriser la concertation entre les intervenants régionaux des secteurs municipal, économique, communautaire, environnemental et autochtone qui sont concernés par les enjeux relatifs à leur portion du Saint-Laurent;
- contribuer à l'élaboration, à l'adoption, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR) représentatif des préoccupations et des priorités d'action du milieu, avec la collaboration des acteurs intéressés.

La coordination et l'animation de chacune des tables de concertation régionales sont confiées par le gouvernement du Québec à un organisme régional. Ces organismes ont pour responsabilités d'assurer une juste représentation des intérêts des différents intervenants et de coordonner les travaux de la table.

**Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs**

**Québec** 

# Les 12 zones de gestion intégrée du Saint-Laurent



Le territoire de la gestion intégrée du Saint-Laurent couvre les portions fluviale et estuarienne ainsi que la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Les limites de pénétration à l'intérieur des terres pour les tables de concertation régionales correspondent à celles des municipalités riveraines. Leur territoire chevauche donc en partie celui des organismes de bassins versants; c'est pourquoi une collaboration entre ces types d'organisations devra s'établir pour atteindre une gestion cohérente et durable des ressources en eau et pour favoriser la participation maximale des acteurs de l'eau.